

**Département de l'Aude  
Commune de Saint-Hilaire**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08.09.2022**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3  
Nombre d'absents excusés : 1  
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-deux et le huit du mois de septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

**ETAIENT PRESENTS** : AVILA Nathalie, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LAZARO Pascal, LABESSOUILLE Jérôme, OCANA Joffrey, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : BURLAN Christelle, MANCES Françoise (procuration à Katia RENAUD), HOYOS Pierre (procuration à Etienne DELFOUR), OUBALKASSAM Mohamed (procuration à Jean-Louis CARBONNEL)

**DATE DE LA CONVOCATION** : 1 septembre 2022

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Jacinthe JEAN

Le procès-verbal de la séance du 09 août 2022 est approuvé à l'unanimité

**1. DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L.2122.22 DU CGCT**

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris la décision suivante :

-le 17.08.2022 : La commune confie à la société SIEUR d'ARQUES la fourniture d'une palette de blanquette de LIMOUX qui sera proposée à la vente à la boutique de l'Abbaye pour un montant de 1440.00€ TTC

-le 17.08.2022 : La commune confie à la société YESSS ELECTRIQUE la fourniture et la décoration extérieure de Noël pour un montant sur devis de 1306.12€ HT

**2. AVIS DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION DE COLLECTE DE DECHETS SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE PRÉSENTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LIMOUXIN**

La demande d'enregistrement présentée par la Communauté de Communes du Limouxin fait l'objet d'une consultation du public pendant une durée de 4 semaines, du 1<sup>er</sup> au 30 septembre. Le projet étant implanté à Saint-Hilaire, le conseil municipal est invité à donner son avis.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable.**

**3. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT**

Mr le Maire rappelle qu'une étude a été menée par les Architectes Conseil Rebière et Associés pour la réfection du toit de la nef de l'église paroissiale de l'Abbaye.

Suite à cette étude, un chiffrage précis des travaux a été remis en mai 2022.

L'estimation financière pour la réfection de la toiture est estimée à 341 030.48€ HT

Il est proposé le plan de financement suivant :

C. Départemental Aude – 30%	102 309.14 €
Région Occitanie – 15%	51 154.57 €
DRAAC – 40%	136 412.20 €
Autofinancement – 15 %	51 154.57 €

TOTAL	341 030.48 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération ainsi que le plan de financement tels qu'ils ont été exposés, sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Aude une subvention au taux de 30% soit 102 309.14€ afin de mener à bien ce projet, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.**

#### **4. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION OCCITANIE**

Mr le Maire rappelle qu'une étude a été menée par les Architectes Conseil Rebière et Associés pour la réfection du toit de la nef de l'église paroissiale de l'Abbaye.

Suite à cette étude, un chiffrage précis des travaux a été remis en mai 2022.

L'estimation financière pour la réfection de la toiture est estimée à 341 030.48€ HT

Il est proposé le plan de financement suivant :

C. Départemental Aude – 30%	102 309.14 €
Région Occitanie – 15%	51 154.57 €
DRAAC – 40%	136 412.20 €
Autofinancement – 15 %	51 154.57 €
TOTAL	341 030.48 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération ainsi que le plan de financement tels qu'ils ont été exposés, sollicite auprès de la Région Occitanie une subvention au taux de 15% soit 21 154.57€ afin de mener à bien ce projet, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.**

#### **5. DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA DRAAC**

Mr le Maire rappelle qu'une étude a été menée par les Architectes Conseil Rebière et Associés pour la réfection du toit de la nef de l'église paroissiale de l'Abbaye.

Suite à cette étude, un chiffrage précis des travaux a été remis en mai 2022.

L'estimation financière pour la réfection de la toiture est estimée à 341 030.48€ HT

Il est proposé le plan de financement suivant :

C. Départemental Aude – 30%	102 309.14 €
Région Occitanie – 15%	51 154.57 €
DRAAC – 40%	136 412.20 €
Autofinancement – 15 %	51 154.57 €
TOTAL	341 030.48 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération ainsi que le plan de financement tels qu'ils ont été exposés, sollicite auprès de la DRAAC une subvention au taux de 40% soit 136 412.20€ afin de mener à bien ce projet, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.**

#### **6. ATTRIBUTION LOTS ABORDS DE L'ABBAYE**

Point retiré de l'ordre du jour.

## **7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communal qui avait été déterminé par délibération n°2021/09.15/07 en date du 15.09.2021

-Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe : temps plein : création de poste

Le Conseil est invité à délibérer.

<b>Cadre ou Emploi</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Temps de Travail</b>	<b>Effectif</b>
Attaché territorial	A	Temps complet	1
Attaché territorial principal	A	Temps complet	1
Rédacteur territorial	B	Temps complet	1
Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Temps complet	1
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	Temps complet	1
Adjoint administratif	C	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	2
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	2
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	2
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	2
Adjoint technique	C	Temps complet	2
Adjoint technique	C	18 h/semaine	1
Adjoint technique	C	27 h/semaine	1
Adjoint technique	C	30 h/semaine	2
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	20 h/semaine	2
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	20h/semaine	2
Adjoint territorial du patrimoine	C	Temps complet	2
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	2

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, précise que les crédits nécessaires seront inscrits tous les ans au budget communal, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.**

## **8. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN POUR L'ALAE**

La commune a sollicité la Communauté de Commune pour la signature d'une convention relative à la gestion d'un service. L'école de Saint-Hilaire étant fermée le mercredi, et considérant que l'ALAE de Ninaute fonctionne les mercredis, La Commune entend confier la gestion du service en cause à la Communauté de Communes.

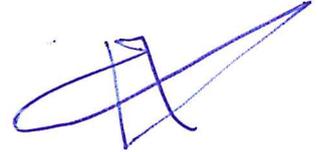
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du LIMOUXIN, précise que les crédits nécessaires seront inscrits tous les ans au budget communal et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.**

## 9. QUESTIONS DIVERSES :

- Compte rendu de la réunion du 08 septembre 2022 relative à l'attribution des lots en ce qui concerne les travaux des abords de l'Abbaye.
- Au vu du départ à la retraite de l'employée de la poste, interrogation sur la création d'une agence communale.
- Echange sur les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire.
- Au vu de l'augmentation du coût de l'électricité, une réflexion est engagée sur la consommation des bâtiments communaux, ainsi que de l'éclairage du stade.
- Lecture de la lettre adressée au personnel communal par Jean-Louis CARBONNEL.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt heure trente.

La secrétaire de séance : Jacinthe JEAN



Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

